



République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'ELSENHEIM
2, rue de l'Eglise - 67390 ELSSENHEIM

Délibération n° 2026-010

Convocation du 10 avril 2026
Séance du 28 avril 2026 sous la Présidence de Vincent GRISS
Secrétaire de séance : Jean Louis BRICKERT
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Présents : 15
Délégations de vote : 0
Absents : 0
Type de scrutin : ordinaire
Votes pour : 15
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Délibération transmise au contrôle de légalité le : 29 avril 2026
Délibération affichée le : 29 avril 2026

Vote des taux de la fiscalité directe locale - Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

Par délibération du 10 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2025 à :

THRS : 13 %
TFPB : 22.23 %
TFPNB : 34.28 %
CFE : 12.13 %

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

THRS : 13 %
TFPB : 22.23 %
TFPNB : 34.28 %
CFE : 12.13 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte cette proposition par 15 voix pour.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire d'Elsenheim dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au préfet ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>

Signature du maire

Signature du secrétaire de séance

067216701219-20260428-2026-010-DE
Date de télétransmission : 29/04/2026
Date de réception préfecture : 29/04/2026